

## AVIS PUBLIC

# VILLE DE MONTRÉAL

## ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 6 juin 2011, a adopté le règlement suivant :

**RCA2611-002      Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 11 août 2011.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 30 août 2011

---

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement